

SEANCE DU 05 MARS 2010

Présents : Mrs PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. MARTY A. MARTY B. QUENNESON H. SIRDEY F.

Mmes LACAM M. MECHENIN E.

Excusés: M. POUZALGUES S (pouvoir à M. DELSAHUT Jean-Baptiste)

M. GANIL T

Madame MECHENIN Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

Préparation du budget 2010.

Monsieur le Maire présente les divers devis :

- Voirie :

* Chemin Falguières	5 295.00 €	TTC
* Chemin moulin de Sales	7 772.00 €	TTC
* Chemin de l'école à la mare	<u>7 711.00 €</u>	<u>TTC</u>
Total	20 778.00 €	

Après discussions, le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de demander également un devis pour le chemin du Cayre.

- Chauffage mairie :

* Devis LALEU	11 064.00 €	TTC
* Devis DUROY	11 514.00 €	TTC

Après discussions, les membres du Conseil proposent de faire intervenir Quercy Energie afin d'obtenir quelques conseils. Monsieur le Maire doit se renseigner auprès de Quercy Energie.

- Matériel informatique mairie :

Monsieur Le Maire propose les devis d'Indy System, l'un d'un montant de 270.00 € TTC pour ajout de mémoire vive, l'autre d'un montant de 2 300.00 € TTC pour le changement de matériel.

Le Conseil Municipal propose le changement de matériel.

- Achat terrain de M. DUFOUR : 2 600.00 € TTC (y compris les frais d'acte administratif)

- Installation Internet :

5 000.00 €

Le Conseil Municipal suggère de demander une étude à ALSATIS.

- Fontaines : 5 000.00 €.

- Ecole : 770.00 €

Redevance assainissement.

Discussions sur le mode de calcul de la redevance assainissement pour les personnes non raccordées au 1er juin 2010 sachant qu'il y a obligation de se raccorder dans un délai de deux ans à compter de la date de la mise en service du réseau public de collecte : 1^{er} Juin 2008 (article 9 du règlement communal).

Discussions également sur le mode de calcul de la redevance assainissement pour les propriétaires de piscine.

La décision se prendra lors d'une prochaine réunion.

Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention ATESAT valable à partir du 1^{er} janvier 2010 pour une durée d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction pour les deux années qui suivent (2011 et 2012).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au règlement de la convention 2010, une enveloppe financière prévisionnelle de 56.00 € (hors revalorisation suivant index ingénierie) et autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat (DDT).

Questions diverses.

Tennis-club.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Alain DE BOUSSIERS, président du Tennis-club démissionne.

A SAINT-CERNIN le 24 Mars 2010.

Le Maire